

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/12/2025 - 44231 - 2000 B 80113 - 433 341 989 - A.L.C. SARL

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2023

Désignation de l'entreprise : SARL ALC				Néant	
Adresse de l'entreprise : 30 BD BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS					
Numéro SIRET* : 43334198900021					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le :	
				31/12/2021	
		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M Incorporelles - Autres*	014		016		
M Immobilisations corporelles*	028		030		
Immobilisations financières* (1)	040		042		171
Total I (5)		044	048		171
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I - Marchandises*	060		062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070		12 610
U (2) - Autres* (3)	072		074		67 374
L Valeurs mobilières de placement	080		082		
A Disponibilités	084		086		261
N Charges constatées d'avance*	092		094		
T	Total II	096	098		80 245
Total général (I + II)		110	112		80 416

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120		7 800	7 800
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126		780	780
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'œuvres d'art* 131)	132		59 032	59 032
P Report à nouveau	134		-442	-148
R Résultat de l'exercice	136		-67 688	-294
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142		-517	67 171
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			1 971
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 517)	172		517	11 274
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		517	13 246
Total général (I + II + III)	180		0	80 416
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an				
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
V (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184	
I débiteurs				

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

certifie conforme à l'original le 8/12/25

Néant									
Désignation de l'entreprise : SARL ALC					Exercice N, clos le (1) 31/12/2022		Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2021		
A - RESULTAT COMPTABLE									
P	Ventes de marchandises*	dont export	209		210				
R	Production vendue biens	et livraisons	215		214				
O	Production vendue services*	intracommunau.	217		218				
D	Production stockée* (variatio stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)				222				
	Production immobilisée*				224				
E	Subventions d'exploitation reçues				226				
X	Autres produits				230	63 764			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	63 764			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
H	Variation de stock (marchandises)*				236				
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)				238				
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*				240				
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :				242	681		153	
E	- mobilier - immobilier)								
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :				243			142	
	Rémunérations du personnel*				250				
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
X	Dotations aux amortissements*				254				
P	Dotations aux provisions				256				
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)				259	65 402			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	66 083		295	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-2 318		-295	
	Produits financiers (III)				280				
D	Produits exceptionnels (IV)				290	2 175		1	
I	Charges financières (V)				294				
V	Charges exceptionnelles (VI)				300	67 545			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies				347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D				348				
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-67 688		-294	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2					312		314	67 688	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles				318				
I	Provisions non déductibles*				322				
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251				
G	Part de loyers dispensé de réintégration				249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Entreprises nouvelle (44 sexies)					986				
Zone franche urbaine (44 octies a)					987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)					127				
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)					138				
Bassins d'emploi à redynamiser					991				
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)					981				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)					989				
Bassins Urbains à dynamiser - BUD					992				
ZFANG (44 quaterdecies)					345				
Investissements outre-mer					344				
Zone de développement prioritaire (44 septedecies)					993				
Dont créance due au report en arrière du déficit*					346				
Dont déduct. exception. (art 39 decies)					655				
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)					643				
Dont déduct. exception. (art 39 decies B)					645				
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)					647				
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)					648				
Dont déduct. exception. (art 39 decies E)					641				
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)					990				
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)					649				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2					352		354	67 688	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
E	Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :						360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2					370		372	67 688	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

Désignation de l'entreprise : SARL ALC							Néant :	
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementée	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
	Sur immobilisations	630		632		634		636
Provisions pour	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650	63 764	652		654	63 764	656
dépréciation	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680	63 764	682		684	63 764	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B			780

II	DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	442
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)		982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	442
Déficits de l'exercice		860	67 688
TOTAL des déficits restant à reporter		870	68 130

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

17) Cette case comprend le montant porté sur la ligne 374 du tableau 2003D après le titre de l'entreprise présentée.

III	DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Montant de la TVA collectée	374	
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin		325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				
N° du centre de gestion agréé		388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI					397	

Désignation de l'entreprise : SARL ALC	Néant : ☐	**
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

Exercice ouvert le :	01/01/2022	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2022	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe	ou "réel normal" taxation au tonnage

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SARL ALC 30 BD BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS			
N° Siret	43334198900021		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPEES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : AMNGTS LOTISSEMENTS-CONSTRUCTION-M Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	DEFICIT	67 688
Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%)		(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values			
PVLT imposables au taux de 15%			
PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables	PV exonérées
à 19 %	à 19 %	à 0%	(art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .			
Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terri. entr.	PME innovantes
Ent. nouv. art. 44 septies		Zone franche d'activité	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD, art. 44 sexdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt	
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : N° d'identification fiscale :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SIS-IA

Examen de conformité fiscale Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : I SA FIDUCIAL EXPERTISE ST-GAUDENS A
Téléphone : 0561895670 2 RUE GEORGES POMPIDOU BP 8
31800 SAINT GAUDENS CEDEX

- du conseil * :
Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément : CGA/AGA Viseur conventionné
A SAINT-GAUDENS le 24/11/2025
Nom du déclarant : MR ARROUY JACQUE
Qualité du déclarant : GERANT

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDEC

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				☒
des titres de participation				☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement				☒
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service				☒
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				☒
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice				☒

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes				
Immobilisations financières.....	171		171	
Total.....	171		171	

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles...				
Total.....				

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital...		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				
Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.			

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances	63 764		63 764	
Autres postes d'actif.....				
Total.....	63 764		63 764	

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	780	10,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	780	10,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charge				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....				
Dettes fiscales et sociales.....				
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	517	517		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	517	517		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Autres informations significatives

Non recensé

A.L.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 30 Boulevard Charles de Gaulle
31800 Saint-Gaudens
RCS TOULOUSE 433 341 989

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois,
Le 03 mai ,
A 11 heures,

Le soussigné Monsieur Arrouy Jacquie, Gérant de la société A.L.C
société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros .

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société Monsieur Arrouy Jacquie, a établi et arrêté les comptes annuels(bilan, compte résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 et a également établi le rapport de gestion, sur les opérations de l'exercice écoulé.

- Charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées par l'article L.233-19 du Code de Commerce,
- Rémunérations du Gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Le Gérant approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Le Gérant prend acte que conformément à l'article L.223-19 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Cette résolution est mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Gérant constate que le résultat de l'exercice est déficitaire de 67 688,01 euros :

- affectation au compte : Autres Réserves : 59 032,40 euros
- affectation au compte : Report A nouveaux débiteur : 8 655,61 euros

Cette résolution mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

A

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente résolution fait mention de la convention intervenue entre la Société et une société dont le Gérant est intéressé, à savoir :

- La rémunération du Gérant Monsieur Arrouy Jacquie pour son mandat de gérant pour l'exercice écoulé a été de 0 euros .
- Le compte courant d'associé de Monsieur Arrouy Jacquie, non rémunéré, s'élevait à la somme de 279,35 euros.

Cette résolution mis au voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Gérant décide, que sa rémunération mensuelle de Gérant restera à la somme de 0 euros et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette résolution mis au voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Gérant se donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mis au voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Arrouy Jacquie.



A.L.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 30 Boulevard Charles de Gaulle
31800 Saint-Gaudens
RCS TOULOUSE 433 341 989

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 03 MAI 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022.**

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 67 688,01 euros de la façon suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : déficit de : 67 688,01 euros

Dotations

Autres Réserves ; 59 032,40 euros
Report à nouveau débiteur : 8 655,61 euros

Totaux 67 688,01 euros 67 688,01 euros

Le report à nouveau débiteur après l'affectation du déficit de l'exercice sera porté à la somme de 9 098 euros

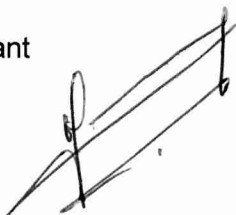
Aucun dividende ne sera distribué à l'issue de l'assemblée.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant



SARL A.L.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 30 Boulevard Charles de Gaulle
31800 Saint-Gaudens
RCS TOULOUSE 433 341 989

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des articles L.227-10, aliné 1 du Code de commerce , le Gérant d'une société à responsabilité limitée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Gérant, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du dit Code.

Au titre de l'exercice écoulé les conventions visées à cet article ont été la suivante :

- Rémunérations du Gérant sur l'exercice écoulé de 0 euros Brut.
- Compte- courant d'associé non rémunéré s'élevait à la somme de 279,35 euros.

Fait à Saint-Gaudens

Le Gérant

Arrouy Jacquie

